

Ethnie, race, tribu

Mais la légitimité de ces nouvelles formes de violence, traditionnellement réservées à l'État, ne va pas de soi. Si la violence physique est imposée par la force aux populations, elle est mal admise par l'opinion publique mondiale. C'est dans ce cadre que se déploie l'argumentaire sur le droit d'ingérence. Même si les faits montrent qu'actuellement cette notion est – pour l'Afrique – plus souvent une invocation médiatique qu'une réalité face aux drames du continent, il faut néanmoins noter que le droit d'ingérence est une pratique qui, elle aussi, peut mettre à mal le dogme de la souveraineté nationale. Ce droit reconnu à un État ou à groupe d'États mandaté(s) par l'ONU d'intervenir militairement dans les affaires intérieures d'un autre État sans son accord en cas de menace pour la paix, la sécurité internationale ou pour des motifs humanitaires a été appliqué en Somalie en 1992 (l'opération Restore Hope), au Rwanda en 1994 (l'opération Turquoise, déployée très tard au regard du génocide qui a eu lieu), au Liberia et en Sierra Leone en 1997.

Enfin, l'éclatement des territoires nationaux permet un renforcement des stratégies économiques ou politiques transnationales. Les différentiels économiques ou fiscaux liés aux frontières s'avèrent particulièrement lucratifs pour les commerces illégaux [BENNAFLA, 2002]. De manière plus générale, la subversion de la territorialité concerne tous les secteurs d'activité, dans lesquels les acteurs de l'État prennent une part active [CONSTANTIN, 1996].

Multiplication des acteurs, multiplication des espaces, éclatement des identités : le territoire de l'État semble céder peu à peu le pas face aux logiques réticulaires et à la mobilité des acteurs. Comme cela fut le cas lors de la construction du territoire national de l'État, la diffusion du modèle du réseau répond à la fois à des caractéristiques proprement africaines et à une conception globale de la société qui privilégie désormais la flexibilité et la mobilité. Ceci ne signifie pas pour autant la fin de l'État, pas plus que ça ne suppose une plus grande égalité dans le partage du pouvoir, mais cela permet peut-être d'imaginer des formes politiques moins déterminées par l'influence occidentale.

Le terme d'ethnie désigne une communauté de personnes unies par une culture commune (religion, langue...) et dotées d'une assise spatiale plus ou moins claire, revendiquée ou non. Nuance est faite avec les termes de "race", "tribu" et "clan" qui sous-entendent un lien de sang entre les personnes, une appartenance biologique et génétique commune.

Au XIX^e siècle, dans la tradition de l'anthropologie physique, des scientifiques occidentaux réalisèrent la classification des populations africaines à partir de critères physiques et morphologiques, afin de répertorier et de hiérarchiser les "races" en fonction de leurs aptitudes à mettre en valeur la colonie. Des stéréotypes durables ont ainsi été forgés à l'époque coloniale (v. Clichés), par exemple celui du Berbère, paysan sédentaire bâtisseur de terrasses agricoles et opposé à l'Arabe, nomade et pillard, tout comme au XVII^e siècle d'autres stéréotypes avaient été forgés pour désigner les qualités et les défauts des esclaves de la traite (ainsi, le Bambara était-il robuste mais rebelle). L'assimilation par l'historiographie belge des Hutu à des "paysans nègres du monde bantou, petits, trapus et simples" et des Tutsi à des "pasteurs nomades d'origine orientale, grands, intelligents et pourvus de traits fins" a fossilisé les oppositions entre ces groupes différents. Après plusieurs décennies de conflit armé, par un renversement de stigmatisation, elle a été récupérée et instrumentalisée par les orchestrateurs du génocide rwandais en 1994 [CHRÉTIEN, 1997]. Ces dérives raciales et racistes* ont conduit les chercheurs africanistes à délaissé le mot "race" au profit d'"ethnie", moins péjoratif que "tribu", connotant l'idée de "primitif" et surtout peu utilisé sous la colonisation. L'usage du vocable "ethnie" reste néanmoins inhabituel en Afrique du Nord où le terme de "tribu" n'a pas la même connotation qu'en Afrique subsaharienne : tribu y est fréquemment employé pour désigner des groupes montagnards (par exemple les Berbères) ou pour évoquer les tribus bédouines arabes

originaires de la péninsule arabe qui débarquèrent au nord du continent dans le cadre de la conquête arabomusulmane du VIII^e siècle. Réel ou mythique, le rattachement à l'une de ces tribus arabes est ici socialement valorisant car signe de noblesse : la dynastie alaouite, à laquelle appartient le roi marocain Mohammed VI, revendique une ligne généalogique directe avec le Prophète.

Une fabrique coloniale ?

Les années quatre-vingt furent marquées par un débat portant sur l'ethnicité avec la publication de deux ouvrages *Au cœur de l'ethnie* [1985] par AMSELLE et M'BOKOLO, et *Les ethnies ont une histoire* [1989] par CHRÉTIEN et PRUNIER. Les premiers ont voulu pointer le caractère souvent artificiel des ethnies, résultat d'un étiquetage et d'un catalogage coloniaux ; les seconds ont insisté sur la dimension historique du fait ethnique, sur la mouvance des groupes et des contours ethniques qui évoluent au gré des migrations, des tensions, des invasions, des scissions internes ou des absorptions. L'ethnie ne peut être tenue ni pour une pure création coloniale ni pour une réalité permanente et immuable. L'introduction de l'islam en Afrique a remodelé et redéfini les groupes du fait des conversions : par exemple, les Yarse du Burkina Faso sont des commerçants musulmans sarakholé (originaires du Mali), intégrés par le groupe des Mossi auxquels ils ont apporté l'islam et au sein duquel ils forment une catégorie socioprofessionnelle différenciée. Les Wolof (Sénégal), initialement définis par une langue commune, se réfèrent aujourd'hui à un ancêtre mythique musulman. Catégories socioprofessionnelles (commerçants), castes (griots*, forgerons/bijoutiers, esclaves de case, etc.) et groupes ethniques se superposent quelquefois, brouillant les pistes. La colonisation a cristallisé les ethnies, en les présentant faussement comme des communautés figées, et a nié la valeur accordée à leur différenciation socioprofessionnelle, en ne reconnaissant pas leur spécificité de sociétés "castées". L'assimilation du commerce à l'islam a entraîné la généralisation de certains noms d'ethnies aux commerçants musulmans

quelle que soit leur appartenance : Haoussa au Nigeria et au Niger, Dioula en Afrique de l'Ouest. Selon les cas, la formation des groupes ethniques et des ethnonymes est plus ou moins récente, mais elle reste à chaque fois un phénomène construit, de l'intérieur ou de l'extérieur, et comme tel une donnée évolutive.

Ethnie et frontière

L'établissement des frontières politiques au XIX^e siècle (v. Découpages ; Conférence de Berlin) par les colonisateurs a nourri un discours dramatique, d'inspiration tiers-mondiste (v. Clichés ; Afrique dans la géographie française), à propos de la division de certaines ethnies par des lignes politiques artificielles [IGUÉ, 1995]. Touareg au Sahara, Fang en Afrique centrale, Malinké en Afrique de l'Ouest, les exemples abondent de groupes chevauchant les frontières nationales. Mais les contre-exemples sont également nombreux : Ibo au Nigeria, Bamiléké au Cameroun ou Baoulé en Côte-d'Ivoire sont présents sur un seul territoire national. L'écartèlement des ethnies entre différents territoires étatiques n'est donc pas systématique. Le regroupement au sein d'un même espace étatique de groupes entretenant des contentieux (hérités, par exemple, de la traite esclavagiste) ne l'est pas non plus. Contrairement à ce que pourraient faire accroire certains politiques ou intellectuels prompts à déplorer le "déchirement" des ethnies, "victimes" d'une partition malheureuse, le partage d'une ethnie entre différents États n'est pas vécu *a priori* de façon douloureuse par ses membres. Bien souvent, la discordance ethnique est source d'opportunités économiques et d'échanges. Beaucoup de réseaux commerciaux s'appuient sur l'existence de liens familiaux, claniques ou ethniques tissés par-delà la frontière [BENNAFLA, 2002]. Certes, les populations locales n'ont pas été concertées pour le tracé des frontières et nul ne conteste que les colonisateurs ont le plus souvent agi en considérant le continent comme une "terre vacante et sans maître" sur laquelle on pouvait faire table rase (v. Conférence de Berlin). Mais envisager un découpage politique du continent sur une base

ethnique était (et reste) impossible étant donné le kaléidoscope et le mélange des groupes en présence (plus de 1 500 si l'on considère le seul critère linguistique) et la plasticité du fait ethnique. D'ailleurs, l'écartèlement des ethnies en de multiples formations étatiques (v. État) était fréquent avant la colonisation : à la fin du XVIII^e et au début XIX^e siècle, les Peul créent par exemple les états islamiques du Macina, de Sokoto et du Fouta Djallon. Quant au cas somalien, il est aussi là pour rappeler qu'un État homogène sur le plan ethnique n'est pas le gage d'une stabilité politique.

L'ethnisme, une option de la politique contemporaine

Les nombreux conflits sur le continent et les dysfonctionnements des appareils d'État ont donné une nouvelle résonance à la question de l'ethnie : la monopolisation du pouvoir par un chef d'État et ses proches, l'attribution de postes clefs administratifs ou de licences économiques (transport, commerce...) en fonction de l'appartenance ethnique ou familiale sont ainsi analysées en termes de "clanisme" (v. Brazzaville ; Crise ivoirienne). L'État (v.) africain serait comme miné par le tribalisme ou l'ethno-régionalisme. La coloration ethnique qu'ont revêtu ces dernières années les guerres africaines a conduit à des analyses simplistes et réductrices en termes de guerres ethniques ou tribales, faisant oublier l'enjeu principal des affrontements : la terre, l'accaparement de ressources, le pouvoir. La manipulation des consciences identitaires et de l'ethnie est devenue un ressort de la politique contemporaine dans un contexte de récession économique et de difficultés quotidiennes accrues. Instillant les discours et les campagnes électorales, l'ethnisme est une idéologie mobilisée par les politiques pour canaliser le mécontentement populaire et occulter les débats socioéconomiques et politiques de fond. Les massacres au Rwanda et Burundi, la crise ivoirienne en ont montré les pires aboutissements.

FIGURES D'EXPLORATEURS : BRAZZA ET STANLEY

Tous deux liés à l'exploration du bassin du Congo où ils se rencontrèrent brièvement en 1880, Brazza et Stanley marquent chacun à sa façon un tournant dans l'histoire de l'exploration et de ses relations à la conquête coloniale. Depuis la fin du XVIII^e siècle, l'exploration du continent africain s'inscrivait essentiellement dans le champ scientifique où elle avait pour fonction de collecter sur le terrain des informations géographiques que les géographes de cabinet transformaient en cartes après les avoir contrôlées et validées. Les sociétés de géographie qui animaient cette entreprise de comblement des blancs de la carte assumaient l'idée de faire ainsi une œuvre utile aux intérêts commerciaux en désignant sur l'espace de la carte des voies d'accès à l'intérieur du continent. Mais ce n'est qu'à partir des années 1870 que des enjeux politiques se mêlèrent aux intérêts commerciaux, transformant la fonction de l'exploration et le statut de l'explorateur. Émissaires de groupes de pression colonialistes, les explorateurs participèrent alors directement au *scramble*, ou "mêlée", et entrèrent en rivalité en se mettant au service d'intérêts antagonistes. Ils ne se contentèrent plus de reconnaître la topographie, l'hydrographie et la géopolitique du continent ou de nouer des contacts informels avec les chefs d'États africains, mais leur firent signer des traités de protectorat (v. Conférence de Berlin), tandis que leurs récits publiés en Europe attisaient l'intérêt pour les questions africaines d'un public de plus en plus large et alimentaient les ambitions coloniales dans un cadre national.

Emblématiques des explorateurs de la "mêlée", Brazza et Stanley peuvent être rapprochés sur un certain nombre de points, mais ils incarnent deux styles opposés par leur manière de mener une expédition d'exploration et d'entrer en contact avec les populations ou les autorités politiques africaines, deux parcours différents au sein des réseaux nationaux et internationaux d'intérêts coloniaux et enfin deux figures d'explorateurs consacrés par la notoriété.

Henry Morton Stanley (1841-1904), enfant illégitime d'une servante originaire du pays de Galles, portait à sa naissance le nom de son père, John Rowlands. Il fut élevé par

Anne Volvey (dir.) Yveline Déverin Myriam Houssay-Holzschuch
Estienne Rodary Isabelle Surun Karine Bennafla

L'Afrique



Les auteurs

Anne Volvey (dir.), ancienne élève de l'ENS Fontenay St-Cloud est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université d'Artois.

Yveline Déverin, ancienne élève de l'ENS Fontenay, est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université de Toulouse-le-Mirail.

Myriam Houssay-Holzschuch, ancienne élève de l'ENS Ulm, est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'ENS-LSH (Lyon).

Estienne Rodary est docteur en géographie.

Isabelle Surun, ancienne élève de l'ENS Ulm, est agrégée d'histoire et maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Lille-3.

Avec la participation de **Karine Bennafla**, ancienne élève de l'ENS Fontenay St-Cloud, agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université de Lyon-2.

Les auteurs remercient pour leur participation à des titres divers Anne Gaugue, maître de conférences en géographie à l'université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, Marie-Albane de Suremain, docteur en histoire contemporaine, enseignante au lycée Viollet-Le-Duc, Villiers-Saint-Frédéric, et Valéry Gaillard, réalisateur de cinéma. Ils remercient également l'artiste Ernest Pignon-Ernest, J. Krekelaar du Centre Edmond Fortier et la Compagnie Guépard pour l'autorisation de publication des documents photographiques correspondant à leurs différentes activités ou fonds.

Édition : **Philippe Lemarchand.**

Assisté de : **Michèle Miroir.**

© Atlande, 2005 Tous droits réservés

ISBN : 2-912232-59-7